

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 24

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 24

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef:
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône..... 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements..... 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant:
C. THÉNÉST
Imprimeur de R. Borel, Lyon

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

17 octobre.

Le 15 octobre au matin, un bataillon du 49^e régiment prussien quittait Saint-Dizier, pour se rendre à Epinal, où l'autorité allemande avait visité et reçu, quelques jours auparavant, les baraquements destinés au casernement de cette troupe. Sur d'autres points, cette formalité n'a pu s'accomplir encore. Dans quelques localités enfin les baraquements sont livrés, mais ils doivent rester inhabités plusieurs jours. C'est ainsi, par exemple, que l'évacuation de Joinville et de Châumont ne pourra s'effectuer que quand les casernements de Charmes et de Rambervillers auront été reconnus en parfait état.

Du reste, le mouvement de retraite s'accroît sur toute la ligne, et partout les Prussiens activent leurs préparatifs de départ. Les bureaux de poste allemands se ferment, les ambulances évacuées, et l'on espère que d'ici à la fin de la semaine prochaine il ne restera plus de garnisons prussiennes dans les deux départements, dont la rançon est payée aujourd'hui.

Bien sûr, les populations si rudement éprouvées de la Marne et de la Haute-Marne, salueront le drapeau de la France, que d'autres, hélas! ne pourront revoir de longtemps encore.

La chronique électorale nous fournit aujourd'hui quelques renseignements intéressants. C'est d'abord l'incarnation nouvelle de la candidature bonapartiste dans la Gironde, non point que M. de Forcade la Roquette ait été le pas à quelque autre manœuvre désignée par le maître; mais lui-même, se sentant mal à l'aise dans la peau du libre-échangiste, tente aujourd'hui d'entrer dans celle du « conservateur ».

« J'accepte la lutte sur le terrain politique, dit M. de Forcade la Roquette, dans une seconde circulaire qu'il vient de lancer; j'accepte d'autant plus volontiers que le parti républicain modéré a été vaincu dans les scrutins préparatoires de l'élection. Ma candidature est aujourd'hui en présence du parti radical, qui place la république au-dessus de la France, et la révolution au-dessus de la république. »

Au-dessus de la république, au-dessus de la révolution, — qui a eu ses grands jours comme ses excès, — au-dessus de la France, au-dessus du droit, au-dessus de l'honneur les partisans de l'empire ont toujours placé de misérables intérêts dynastiques : voilà ce que M. de Forcade la Roquette oublie de dire aux électeurs de la Gironde, et ce que les électeurs de la Gironde ne sauraient oublier.

La tactique de l'ancien ministre de l'empire est facile à comprendre. Dans le principe, plusieurs candidatures républicaines s'étaient produites, les unes de nuance modérée comme l'étaient celles de M. Dupuy et du pasteur Steeg, les autres plus accentuées comme celle de M. Caduc. Il y avait certitude alors pour M. de Forcade la Roquette qu'aucun de ceux qui appuyaient M. Dupuy, par exemple, ne s'alignerait à un bonapartiste sur le terrain politique. Aussi ne parlait-il alors que de liberté électorale. Aujourd'hui qu'entre les candidats républicains le choix des comités a désigné le plus avancé, M. de Forcade la Roquette espère attirer à lui les modérés ou les timides, qui éprouvent quelque répugnance à voter pour M. Caduc. « Je ne m'adresse pas à un parti, dit le rusé, je m'adresse à tous les gens de cœur (c'est à tous les peureux) qui placent (voilà l'excuse trouvée à leur défection) les intérêts permanents du pays au-dessus de leurs préférences et de leurs sentiments. »

C'est précisément parce que les républicains de la Gironde comprendront que « les intérêts permanents du pays » exigent que l'idée républicaine sorte victorieuse de la lutte engagée, qu'ils voteront en masse pour M. Caduc, « malgré leurs préférences personnelles et leurs sentiments. »

M. Schneider, qui se présente dans Indre-et-Loire, avait trouvé un autre moyen de grouper autour de son nom les électeurs de tous les partis, y compris ceux du parti républicain. Ainsi que nous le disions hier, il rappelait aux bonapartistes qu'il est le neveu de son oncle — l'ex-président du corps

législatif; aux orléanistes, qu'il est le fils de son père, autrefois député de Saône-et-Loire, sous la monarchie de juillet. Restait à trouver quelque argument qui pût toucher les républicains.

Rien de plus simple; M. Schneider fonde un journal et y fait imprimer tout au long que sa candidature est appuyée par la députation actuelle d'Indre-et-Loire, — ce qui est faux. MM. Guinot et Wilson, députés, se sont empressés de le faire connaître aux électeurs, en protestant par une déclaration, dont voici les sens :

« Nous n'avons jamais donné d'appui à la candidature de M. Schneider qui, il y a un mois, en ne signant pas l'adresse des conseillers généraux d'Indre-et-Loire à M. Thiers, a refusé son adhésion au gouvernement républicain. »

« Nous voterons, au contraire, pour M. Nioche, qui siégiera à l'Assemblée sur les mêmes bancs que nous, et y soutiendra comme nous la politique de l'illustre président de la République. »

Tu l'as voulu, George Dandin !

On mande de Rome que l'on a reçu au Vatican le mémoire des 25 évêques allemands faisant partie du congrès de Fuku et protestant contre la suspension des évêques, contre l'abolition des ordres religieux, l'infraction du droit catholique en ce qui concerne l'enseignement, enfin contre les mesures prises en Allemagne contre l'Eglise. On travaille à une traduction italienne de ce document, par ordre du Saint-Siège.

Il est probable que cette protestation est celle dont nous avons publié des extraits hier.

Un télégramme de Madrid, portant la date du 15, annonçait que l'attaque de l'arsenal par terre et par mer devait commencer dans la journée. A cette date, les insurgés restaient enfermés dans l'enceinte de l'arsenal et dans la darse. Ils avaient en leur pouvoir la frégate *Cornet*; mais on attendait la frégate *Vittoria* qui devait combiner son action avec celle des troupes de terre.

Le dépêche ajoute que cinq compagnies de chasseurs de Mendigaria sont arrivées et ont commencé, à 4 heures, les hostilités contre les insurgés. Les soldats, pleins d'enthousiasme, se sont avancés, mais ils n'ont pas trouvé d'ennemis à combattre. Beaucoup d'insurgés désiraient s'échapper, mais la surveillance de ceux d'entre eux qui se sont le plus compromis ne le leur permet pas.

En somme, rien n'est terminé, et les forces armées semblent jusqu'ici insuffisantes pour réduire immédiatement les rebelles.

M. JULES SIMON & L'UNIVERSITÉ

La circulaire de M. Jules Simon, du 27 septembre, a été généralement accueillie avec faveur par le public. On sentait depuis longtemps qu'il y avait des réformes à accomplir dans l'enseignement secondaire classique. Le ministre a donné le signal de ces réformes; la plupart des journaux y ont applaudi, et M. Jules Simon a reconquis en un jour, par cet acte de hardiesse et de bon sens, une partie de sa popularité.

Nous ignorons encore comment l'Université va répondre à cette mise en demeure. La tentative du ministre n'y rencontrera-t-elle que des dispositions favorables? Peut-on espérer que tous mettront une parfaite bonne grâce et un zèle exempt d'arrière-pensée à opérer la transformation qui leur est demandée? N'y aura-t-il pas une sourde résistance même de la part de ceux qui reconnaissent que tout n'est pas pour le mieux dans l'enseignement classique, et qu'il y a quelque chose à faire?

Le XIX^e Siècle a publié une lettre signée « Un professeur de l'Université », qui renferme une condamnation de la circulaire tout aussi absolue que celle

qu'a prononcée Mgr Dupanloup. Nous ne ferons pas aux professeurs de l'Université l'injure de voir à l'expression de leur jugement. Mais, avouons-le, il doit en coûter à l'amour-propre de convenir que la méthode qu'on a toujours suivie n'est pas la meilleure possible. C'est d'après cette méthode qu'on a été élevé soi-même et qu'on a élevé les autres. On a fini par s'identifier avec elle et par n'en pas reconnaître d'autre comme légitime.

En outre, il est fort commode de continuer à suivre la route où l'on marche depuis si longtemps et où l'on retrouve chaque année ses propres traces. Pour en sortir, il faut rompre avec des habitudes prises, et cette rupture ne s'accomplit pas sans peine et sans effort. Avant de se décider à faire cet effort, on commencera peut-être par maugréer un peu. C'est une satisfaction que la nature humaine aime à se donner, dans l'Université comme ailleurs.

Toutefois, l'Université est composée en très-grande majorité de gens éclairés, vraiment libéraux, qui, tout en se dévouant à leurs fonctions, ne se laissent pas absorber par le collège, mais vivent au grand jour, de la vie de tous, et comprennent admirablement les nécessités de leur temps. Bien des fois, depuis cinquante ans, elle a montré qu'elle n'était inféodée à aucun système, fermée à aucun progrès. C'est de l'Université elle-même que sont parties dans ces derniers temps les critiques les plus sérieuses sur notre enseignement public. Elle n'aura garde de contraindre un ministre qui est sorti de son sein et qui l'aime, car il ne veut la réformer que pour la consolider.

Il est impossible d'ailleurs d'y mettre plus de formes que M. Jules Simon. Jamais ministre de l'instruction publique n'a parlé avec ce ton de déférence à ceux dont il est le chef. Il consulte beaucoup plus qu'il ne donne des ordres. Il ne prescrit rien, il n'impose rien. Il invite les professeurs à réfléchir, à se concerter et à rechercher en commun les meilleurs moyens d'arriver au but. Il les convie à travailler avec lui à une œuvre qui intéresse à la fois et l'Université et le pays. Un tel langage témoigne d'un grand respect pour la dignité du corps enseignant et d'une grande prudence dans l'accomplissement des réformes qui seront jugées nécessaires.

On a attaqué avec hauteur et une sorte de colère que rien ne justifie les « modifications radicales » prescrites par la circulaire, et on a vu dans ces modifications « la ruine des humanités et le renversement définitif de la haute éducation intellectuelle en France. » Nous avons lu attentivement la circulaire et nous n'y avons rien trouvé de « radical » si ce n'est la suppression du vers latin. Osera-t-on bien soutenir sans rire que le vers latin entraîne dans sa chute, et sans retour possible, la haute éducation intellectuelle? Ce serait vraiment abuser du droit de tout dire et se laisser entraîner un peu loin par l'amour exalté du vers latin, joint à l'aver-sion contre un ministre de la République.

Pour déprécier les réformes de M. Jules Simon, on les a comparées à celles d'un ministre d'odieuse mémoire, M. Fortoul. Si c'est un contraste qu'on a voulu faire ressortir, la bonne heure!

Ce n'est pas le lieu d'examiner ici ce qu'il y avait d'acceptable et ce qu'il y avait de faux dans le système d'études qu'on a appelé la *Bifurcation*. Mais si l'a eu des effets déplorables, il faut les attribuer moins encore au système

qu'aux mesures qui l'accompagnaient et qui tendaient toutes à détruire l'initiative, l'indépendance, la dignité des professeurs.

M. Portoul était un ennemi. Il avait accepté la mission de compléter l'œuvre si bien commencée par M. de Falloux et qui consistait à punir l'Université d'être un foyer d'idées libérales. Il fallait à tout prix l'abaisser, l'amoindrir, la mutiler. Il n'y a pas manqué. Ses circulaires étaient inspirées par la défiance la plus injurieuse à l'égard du corps enseignant. Ses prescriptions ne cessaient d'être odieuses qu'à force d'être ridicules. Ajoutez qu'il avait résolu le problème d'augmenter le nombre des professeurs sans augmenter le budget : il prenait dans la poche des uns pour payer les autres. Aussi vit-on alors bon nombre de jeunes professeurs renoncer à leur gagne-pain pour sauver leur dignité. D'autres se résignèrent parce qu'il fallait faire vivre leur famille. Ce furent de tristes jours. Mais l'Université n'était pas seule à souffrir. C'était après le coup d'Etat : tout ce qu'il y avait en France de cœurs généreux et d'esprits fiers était humilié.

Heureusement les temps sont changés. L'Université a toujours des ennemis, mais ils ne sont plus à sa tête. Ses ennemis appartiennent à deux camps opposés. D'une part, les radicaux utilitaires, qui voudraient supprimer l'étude des langues anciennes, et réduire l'enseignement à ce qui est rigoureusement utile dans le sens le plus étroit du mot. D'autre part, les hommes de l'ancien régime, qui nous ramèneraient volontiers au XVII^e siècle, pour ne pas dire au moyen-âge, et qui détestent l'Université, parce que, tout en enseignant le passé, elle est imprégnée de l'esprit moderne.

Quant à nous, nous estimons avec M. Jules Simon « que les civilisations grecque et romaine sont la forme la plus parfaite du développement de l'esprit humain, et qu'on ne saurait renoncer à les étudier dans leur propre langue, et à recevoir directement, de tant de maîtres incomparables, les plus hautes leçons de l'art, de la morale, de la logique. » Mais nous croyons également que « à vivre trop en dehors des idées de ce temps, l'enseignement classique n'aurait plus assez d'empire sur l'opinion. »

Il est urgent de réformer cet enseignement pour lui maintenir le prestige et l'empire qui lui échappent. En travaillant à cette réforme, M. Jules Simon rend service à l'Université qu'il rejoint, aux études classiques qu'il préserve d'une décadence inévitable, au pays qui ne peut se passer de ces études mais qui demande, pour y reprendre goût, qu'on les approprie aux idées et aux besoins de notre temps.

Ainsi ne l'entend pas l'illustre prélat qui veut qu'on maintienne dans son fond, dans sa forme et dans ses méthodes l'enseignement du XVII^e siècle.

Mais d'abord, que faut-il entendre par l'enseignement du XVII^e siècle? S'agit-il des méthodes de Port-Royal ou de celles des Jésuites? M. Bréal a démontré que l'Université moderne avait eu le tort de suivre les pratiques des Jésuites et d'abandonner les vraies traditions françaises en matière d'enseignement, celles de Port-Royal et de Rollin. C'est à ces traditions que le ministre veut nous ramener, non pas pour les suivre servilement, mais pour y trouver une direction. Il n'y a rien là de bien révolutionnaire.

De plus, croire qu'en élevant nos enfants comme ceux du XVII^e siècle, on

nous rendra les croyances et les vertus qui nous manquent, c'est être la dupe d'une étrange illusion. Cet enseignement que vous voulez maintenir dans son intégrité a produit, dites-vous, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon. Nous ne demanderions pas mieux que de voir renaître ces grands hommes, Bossuet surtout, bien que sa présence au milieu de nous pût embarrasser quelques personnes, s'il faisait revivre avec lui les libertés de l'église gallicane. Mais vous oubliez que ce même enseignement a produit aussi les hommes de la régence, qui n'étaient pas des modèles de vertu, et Voltaire et tout le XVIII^e siècle, que vous n'aimez pas.

Il faut en prendre son parti : le passé ne peut ni ne doit revivre. Qu'il y ait bien des choses à prendre dans les méthodes d'enseignement du XVII^e siècle, cela est certain; et la circulaire de M. Jules Simon, loin d'y contredire, abonde dans ce sens. Mais vouloir que les enfants de notre laborieuse bourgeoisie soient soumis exactement au même régime que les enfants de la noblesse et de l'aristocratie bourgeoise d'il y a deux siècles, c'est vouloir l'impossible. Il serait tout aussi sensé et tout aussi facile de chasser l'assemblée nationale du palais de Versailles pour y restaurer la monarchie absolue de Louis XIV. C'est même par là qu'il faudrait commencer.

On lit dans le Journal des Débats :

Un journal autrichien, la *Nouvelle Presse libre*, publie le résumé d'un rapport rédigé par un diplomate étranger accrédité auprès du gouvernement français. C'est ce diplomate en personne qui aurait communiqué le document en question au correspondant de la feuille viennoise. Il va sans dire que nous n'en garantissons pas l'authenticité. Nous ferons seulement remarquer que la *Nouvelle Presse libre* est favorable à la politique prussienne, et que par conséquent elle n'est pas suspecte de partialité en notre faveur lorsqu'il s'agit d'apprécier la situation actuelle de la France.

Il est temps, lisons-nous dans ce résumé, que l'Europe se rende un compte exact de cette situation et du progrès manifeste des idées républicaines. M. Thiers et ses amis politiques ont réussi à dissiper nombre d'erreurs, de préjugés et de craintes qui avaient exercé jusqu'ici un grand empire sur les masses. On reconnaît aujourd'hui partout que les vrais républicains sont partisans de l'ordre social, qu'ils ne se bornent pas à un respect apparent de la loi, mais qu'ils mettent aussi ce respect en pratique, et n'ont en vue que le développement et les progrès de l'esprit national, au moyen de réformes conçues à un point de vue conservateur. Ces réformes, ils ne songent pas à les accomplir par des moyens violents, ils ne les attendent que du libre vote des Assemblées nationales représentatives légalement élues. Le rapport examine ensuite quelle serait la politique forcée de toute monarchie que l'on parviendrait à restaurer, et il démontre que la République, qui n'est que le gouvernement de tous par tous, étant par cela même dégagée de toute préoccupation et de tout intérêt dynastique, peut seule suivre une politique réparatrice au dedans et pacifique au dehors. Sa conclusion est que la République, qui existe de fait depuis deux ans, sera définitivement fondée avant peu. Encore une fois nous ne saurions nous prononcer sur l'authenticité du document dont nous venons de donner la substance; mais si le diplomate inconnu auquel il est attribué existe réellement, nous ne pouvons que lui savoir gré de la bienveillance et de la justesse de ses appréciations.

LA RÉVISION

DU TRAITÉ FRANCO-CHINOIS DE 1858.

Le ministre de l'agriculture et du commerce

vient d'adresser à toutes les chambres de commerce une circulaire pour les inviter à étudier les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au traité de Tien-Tsin, dans l'intérêt du commerce français. Nulle autre place n'est autant on n'ignore pas que depuis la déchéance des récoltes européennes, les soies de Chine sont devenues un aliment indispensable au travail des manufactures de soierie lyonnaises. Notre fabrique consomme annuellement plus de 500 mille kilogrammes de soie chinoise.

Le traité de Tien-Tsin est, comme on le sait, l'acte qui régit depuis 12 ans toutes nos relations commerciales avec la Chine. Dans ce traité imposé par nos armées en 1858 et ratifié le 25 octobre 1860, il fut stipulé que les conditions pourraient en être révisées et remaniées tous les 12 ans. Nous sommes donc diplomatiquement arrivés au terme de l'échéance fixée. Le 25 octobre prochain, le traité cessera d'être régulièrement en vigueur, et si l'on peut s'étonner d'une chose, c'est que le gouvernement n'ait pas saisi plus tôt de cette question le commerce français. Il est vrai qu'il s'agit d'une convention avec la Chine, et l'empire du Milieu ne se pique pas, semble-t-il, de formalité et d'exacitude.

Néanmoins, dès le mois de décembre 1867, les négociations françaises établies à Shanghai, exposaient dans un mémoire très détaillé, adressé au ministre de France à Pékin, les points sur lesquels les négociateurs du nouveau traité auraient à porter leur attention.

En 1870, sir Rutherford Alcock signait même, au nom de la Grande-Bretagne, dont le traité arrivait à terme deux ans plus tôt que le nôtre, un projet de convention. Mais cette convention a rencontré au delà du détroit une opposition telle, qu'elle n'a pu être ratifiée, et le gouvernement anglais a ajourné la révision de son traité jusqu'à la fin de 1872, époque de la majorité du nouvel empereur. Les conventions des deux pays vont donc être révisées simultanément, et l'on ne peut que s'en féliciter. Le sort de notre commerce ne peut être séparé complètement de celui du commerce de nos voisins, et les négociateurs de l'une et l'autre nation n'auront qu'à gagner à une action commune et combinée auprès du gouvernement de Pékin.

Le mémoire des négociateurs français se résidant à Shanghai est resté un document très intéressant et très utile à consulter dans cette question. Rédigé sur les lieux mêmes, il expose de la façon la plus explicite la manière dont les choses se passent en Chine. Nous venons de le relire. L'esprit général qui s'en dégage est que si le traité signé en 1858 a manqué peut-être, dans certaines de ses stipulations, de toute la clarté désirable et a prêté à des interprétations habilement exploitées par les autorités indigènes, ce traité accordait cependant à nos nationaux des privilèges suffisants pour assurer l'extension de nos relations commerciales avec le littoral et même avec le centre de la Chine, s'il eût été appliqué avec sincérité et bonne foi.

Mais la bonne foi n'est pas une vertu chinoise. Le droit de pénétrer et de circuler en toute sécurité dans l'intérieur, à la seule condition d'être muni d'un passeport, a été formellement reconnu et inscrit en toutes lettres dans la convention de Tien-Tsin. En fait, cet article, l'un des premiers, est resté lettre morte, et les garanties qu'il concédait purement illusoire. Il n'est pas de tracasseries, d'avanies, de vexations de toutes sortes qui n'attendent quiconque ose s'aventurer dans l'intérieur, à quelques milles seulement des concessions européennes. Toutes les dispositions protectrices de la fortune, et même de la personne, ont été systématiquement éludées.

Il en est de même des stipulations concernant les taxes d'entrée et de sortie fixées pour les marchandises dans un tarif annexé au traité. Les autorités indigènes n'en tiennent aucun compte, et l'acquit de ces taxes ne dispense nullement les marchandises d'être frappées d'un droit à l'entrée de chaque province, presque dans chaque ville, à tel point que le droit se trouve doublé, triplé et même quadruplé dans certains cas. La chambre de commerce de Shanghai a calculé qu'à 80 milles des concessions européennes une pièce de cotonnade anglaise avait déjà été grevée de 14 0/0 de sa valeur par des taxes intérieures illégalement imposées. Si nous mentionnons ce fait, c'est seulement à titre d'exemple, car il faut dire que nos importations ont été

n'attend qu'un souffle pour flamber. — N'oubliez pas que vous êtes ici dans un monde bourgeois et provincial.

— Il me semble que l'amour n'a point de préjugés de race, et que les bourgeois peuvent aimer aussi bien que les duchesses, les provinciales que les parisiennes.

— Ce n'est pas cela que je veux dire. Que M^{me} Donis vous aime, si vous voulez prendre la peine de vous faire aimer, c'est possible, mais qu'elle vous donne une belle fille, par le seul fait que vous êtes son amant, c'est une autre affaire. Voyez-vous, les femmes ont un système de circonstances attentives par ici, de compensations par là, de justice supérieure, de droits préexistants, auxquels nous n'entendons rien, nous autres. Ainsi M^{me} Donis peut avoir des raisons excellentes (à ses yeux) pour tromper son mari, qui l'a tirée de la misère; elle peut en avoir d'autres pour trouver qu'elle n'est pas trop coupable de vous aimer.

Mais vous donner une belle-fille? Non. Voyez-vous, cela n'est ni dans son tempérament, ni dans son caractère, ni dans son éducation, ni dans son monde. Nous sommes à Bordeaux, cher ami; nous sommes à Bordeaux.

— Et l'heure de Bordeaux retarde sur celle de Paris.

— De douze minutes précisément; en morale, c'est considérable. Donc, si vous voulez m'en croire, vous vous attacherez en commençant par plaire à M^{me} Donis; une femme, si honnête qu'elle soit, est toujours émue des sentiments qu'elle inspire, même quand ces sentiments toucheraient à l'amour. Mais vous vous en tiendrez là. Moi, de mon côté, je m'appliquerai à faire la conquête de M. Donis et à le ramener au gouvernement. Après nous aviserons. Mais nous voici arrivés. A nos rôles, au rideau! comme on dit au théâtre. Seigneur Léandre, je suis votre valet.

(A suivre)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 18 Octobre 1872. 15

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

Sainte-Austreberthe était stupéfait de cette sottise à jouer tous les rôles; il le fut plus encore en écoutant le discours que M. de Cheylus prononça à la fin du banquet. Au milieu de ce discours, qui avait débuté par l'éloge du souverain et de la famille impériale, le préfet se pencha à son oreille.

— Si je les faisais pleurer, dit-il à voix basse, faut-il y aller de la larme?

— Allons-y! Alors le préfet, prenant les écoles pour thème de ses paroles, s'était élevé aux plus touchantes considérations sur l'influence de l'éducation au point de vue de la moralisation du peuple; jamais on n'avait parlé de l'honnêteté des mœurs, de la sainteté du mariage, de la probité des hommes, de la pureté des jeunes filles avec une émotion aussi communicative. Les yeux s'étaient bientôt mouillés, et en s'asseyant aux cris de « Vive le préfet! » M. de Cheylus avait lui-même essuyé sur sa

joue une larme qui menaçait de défriser sa moustache.

Le départ du ballon abrégé les toasts : il était gonflé ce ballon, et le vent qui s'était élevé menaçait de le déchirer.

Au moment où les autorités prenaient place sur l'esplanade qui leur avait été préparée, on vit arriver un grand break. C'était la famille Donis.

— Voici votre famille future, dit le préfet à voix basse : M. Donis, M^{me} Donis et M^{lle} Marthe; le jeune homme brun est Philippe Heyrem, le grand blond qui donne la main au petit Rivadeynera est un jeune homme de Bordeaux qu'on appelle M. de Mériolle de Brossac de Gaudens.

Puis, s'adressant à ceux qui l'entouraient : — Ne ferons-nous pas place près de nous à la famille Donis? dit-il.

Sans attendre une réponse, il quitta l'esplanade pour aller chercher les nouveaux arrivants, et bientôt après, conduisant M^{me} Donis par la main, il les ramena et les installa. Puis alors il leur présenta le vicomte de Sainte-Austreberthe, son ami.

— Madame, dit-il en s'adressant à M^{me} Donis, ne m'en veuillez pas si je ne vous ai pas encore fait une visite; j'attendais d'être libéré de mes devoirs de préfet.

— Après la cérémonie, nous rentrons au château; nous serons heureux de vous y recevoir, ainsi que M. le vicomte de Sainte-Austreberthe.

XII

— Eh bien! mon cher, dit M. de Cheylus à Sainte-Austreberthe lorsqu'il se trouva seul avec celui-ci dans sa voiture, qui suivait le break, les précédant sur le chemin du Château-Pignon, vous voilà dans la bergérie? — Et j'avoue que les brebis sont des plus agréables; la jeune fille est charmante avec ses

cheveux noirs, ses yeux profonds et sa carnation éblouissante de fraîcheur. Quel âge a-t-elle au juste?

— Dix-neuf ans.

— C'est déjà une femme, et cependant c'est encore un enfant. Savez-vous que pour une fille de bourgeois elle a la main d'une rare distinction, délicate et fière. Mais ce que j'aime surtout en elle, c'est l'apparence de santé qui se lit dans toute sa personne. Depuis que l'idée m'est venue de me marier, je me suis arrêté à deux conditions essentielles chez celle que j'épouserai : la distinction et la santé. Je veux que le jour où, m'étant jeté dans les affaires, je serai ambassadeur ou ministre, ma femme soit en situation de me servir au lieu de m'être un boulet à traîner. De plus, je veux qu'elle soit assez solide pour me faire des enfants sains et vigoureux; j'aurais un enfant affecté d'un vice congénital, scrofuleux, par exemple, je le tuerais.

— Vous pensez donc aux enfants. J'avoue, cher ami, que je ne vous vois pas dans un rôle de père noble.

— Si l'on a le malheur de perdre sa femme sans qu'elle laisse des enfants, la fortune dont elle vous a fait l'apport retourne généralement à ses parents, n'est-ce pas? D'un autre côté, si les enfants qu'elle laisse sont chétifs et meurent jeunes, la fortune dont ils ont hérité, à la mort de leur mère, ne reste pas entière aux mains du père.

Il faut donc, dans un ménage constitué en vue de l'avoir, des enfants solides. Mais ce n'est pas là l'unique raison qui m'en fait désirer; je suis le seul fils de mon père, et avec moi s'éteindrait la branche aînée des Sainte-Austreberthe. Dans notre famille, nous tenons à notre nom. Or, je ne mets nulle difficulté à reconnaître que si je prenais une femme chétive, une Parisienne, ou bien une fille de sang noble parfaitement pur et ne s'étant point régénérée depuis longtemps par quelque bonne mésalliance, nous aurions de grandes chances

pour n'avoir point les enfants que je veux. Je ne me fais pas d'illusions sur mon compte, et il faut que ce soit la mère qui donne à mes enfants la force que le père n'a plus. Par ses qualités de jeunesse, de vigueur, de santé, M^{me} Donis est précisément la femme propre à cette espèce de régénération; je veux déclarer donc, mon cher comte, que je ferai tout au monde pour devenir son mari.

— J'aime à vous voir dans ces dispositions, car la place sera assez difficile à enlever pour que celui qui doit donner l'assaut soit décidé à ne pas se ménager.

— Ce Philippe Heyrem, que j'ai examiné, me paraît dangereux; il est bien, il paraît intelligent, il a ces yeux doux et résolu qui sont toujours si puissants sur les femmes; c'est un homme qui doit plaire, qui peut très-justement inspirer une passion. Que faire contre une passion? Quant à don José, il n'est pas redoutable par là; mais s'il prétend à la main de M^{me} Marthe, la fortune de son père doit être d'un poids décisif auprès de M. Donis. Quant à ce grand jeune homme que vous avez appelé de Gaudens...

— Oh! celui-là n'est à craindre sous aucun rapport. C'est un garçon qui a pour tout avantage de s'appeler de Mériolle de Brossac de Gaudens; ces trois noms réunis font sa gloire et sa position, il en est tellement fier qu'il ne les échangeerait pas contre celui de Montmorency tout court. C'est la fleur des poés de mes gaudins de Bordeaux, où il vit assez paisiblement d'une vingtaine de mille francs de rente, qui lui restent sur ses revenus absorbés par des hypothèques. Il est reçu partout, mais il est absolument sans conséquence. Ce n'est pas à lui que M. Donis donnerait sa fille; je suis même assez surpris de le voir sur ce pied d'intimité à Château-Pignon. D'ailleurs, quand je parle de difficultés, je n'entends pas celles qui peuvent venir des prétendants de M^{me} Donis; vous comprenez qu'une jeune fille dans sa position en a eu, en

a, en aura de toutes sortes jusqu'au jour de son mariage. Non, j'entends celles qui peuvent venir de M. Donis lui-même, et qui nous sont, jusqu'à un certain point, personnelles.

— Mon père me disait qu'il était possible de mettre en jeu son ambition.

— Je l'espère, mais cela eût été plus facile il y a quelques années. Il était alors député de la Gironde et dévoué au gouvernement. Si, à cette époque, sa fille avait été d'âge à se marier et si vous vous étiez présentés, il eût été facile de parler, avec chance de succès, à sa gloire. Quand on est parti de bas, on est toujours sensible à la vanité, si intelligent qu'on soit. On eût pu lui parler du ministère, du sénat, et il eût ouvert l'oreille à ces espérances. Sénateur, le fils du tonnelier, cela eût été un puissant appât; un grand ministre à Lisbonne ou à la Haye, cela eût été un miroir attractif capable d'abuser la sagesse de son coup d'œil.

Mais, pour avoir fait une opposition ouverte au projet de loi sur la dotation Palikao, il est devenu l'ennemi du gouvernement, qui l'a combattu aux élections et l'a fait échouer; comment maintenant lui montrer les appâts qui eussent pu le tenter? — Votre gouvernement, nous dira-t-il, n'est plus le mien; je ne veux rien de lui. Un grand bien en cour, que m'importe? Qu'a-t-il à son crédit en plus de cette valeur, que je n'accepte pas? — C'est là, cher ami, qu'est le point faible de notre position.

Pendant un moment assez long, Sainte-Austreberthe garda le silence; puis tout à coup, relevant la tête :

— Si je devenais l'amant de la belle-mère, dit-il, elle ne me refuserait peut-être pas sa belle-fille, et, en considérant M^{me} Donis, ce moyen n'a rien qui me répug

pilliers qui en soutenaient les arceaux, on voit appendues des armes et des armures de toutes sortes disposées en panoplies, auxquelles s'entremêlaient des bannières et des pennons ou étendards armoriés. Dans la grande salle du milieu, nommée le *timel*, ou salle à manger, était posée à demeure une longue table massive en bois de chêne, avec des bancs ou tréteaux de la même espèce. Au bout de cette table, une grande chaise à bras, surmontée d'un dais en étoffe d'or ou de soie, avait été réservée au maître du château, qui ne la cédait qu'à son suzerain, quand celui-ci venait la visiter. Le sol était ordinairement pavé de pierre dure, sinon revêtu d'un carrelage émaillé. On avait soin de le joncher d'herbes fraîches et odoriférantes en été, et de paille en hiver. Ce n'est que beaucoup plus tard que cette espèce de litière, qui fallait renouveler sans cesse, fut remplacée par des nattes et des tapis de pied.

Les chambres à coucher se trouvaient à l'habitude au sommet des tours et n'avaient guère d'autre aménagement qu'un lit très-large avec un coussin, un coffre dans lequel on enfermait les vêtements et qui servait en même temps de siège, et un prie-dieu dans l'intérieur duquel se trouvaient parfois quelques livres de prière et de dévotion. Une petite fenêtre ou meurtrière fermée par un carreau de papier huilé ou de corne amincie, donnait à peine un peu de jour à ces chambres hautes, que d'épaisses

murailles garantissaient alternativement des froids de l'hiver et des chaleurs de l'été. Cette grande simplicité n'a pas duré toujours, mais quelle différence entre ces grandes pièces nues, garnies de meubles droits, grossièrement sculptés, non rembourrés, et nos appartements modernes où le pied foule de moelleux tapis, où le corps se délasse sur des fauteuils capitonnés, aux courbes savamment arrondies et que mille petites tables, chaises ou armoires encomrent de telle sorte qu'on ne saurait comment s'y retourner !

A un autre point de vue, nos ancêtres avaient des estomacs plus robustes que les nôtres et un appétit dont nous rougirions. Il serait assez difficile d'indiquer l'époque précise où l'on commença d'adopter en Europe l'usage de faire lever le pain, mais on peut affirmer que dans tout le moyen-âge cet usage n'était encore rien moins que général. Or, comme la pâte sans levain ne peut produire « qu'un pain mat et indigeste, on avait soin, pour que la cuisson en fût plus complète, de ne donner au pain que l'épaisseur de deux pains servaient en guise d'assiettes pour poser et découper les viandes ; humectées par les sauces et par le jus des rôtis, on les mangeait ensuite comme des gâteaux.

Les légumes frais ou secs entrèrent de très-bonne heure dans le régime habituel de la population. Mais on ne les regarda jamais comme pouvant former la base d'une alimentation succulente, bien qu'on connût et consommât déjà au dix-neuvième siècle la

viande de porc défrayait la plupart des festins domestiques. Ce n'était pas à dire qu'on dédaignât les grands quartiers de bœuf, de veau ou de venaison : les chevreuils, les cerfs, voire même les ours étaient réputés « morceaux de rois ou de gens riches ».

On mangait en outre beaucoup de poisson et de volaille, des escargots et des grenouilles. Les viandes étaient généralement rôties ou bouillies. Lorsque s'agissait de viandes fortes, on les faisait bouillir pour les rendre plus tendres avant de les rôtir, et nul rôt n'était livré aux mains habiles de l'échouvier tranchant qu'on ne l'eût au préalable abondamment imbibé de jus d'orange, d'eau rose, et couvert de sucre et d'épices en poudre. Le goût des épices était universel en France.

Nous voudrions bien suivre notre savant et aimable guide dans le prétoire des tribunaux, dans le *poêle* des corporations de métiers ou dans le comptoir du commerçant, parmi les bohémien et les juifs, ou à la cour des rois. Son livre, véritablement illustré par les magnifiques gravures qui en ornent chaque page, contient sur toutes les classes de la société au moyen-âge, sur les pratiques judiciaires ou administratives, sur les mœurs populaires, les plus curieux et les plus piquants détails. Mais il nous faut mettre un terme à cette analyse déjà trop longue et laisser à ceux de nos lecteurs qui auront eu la patience d'aller jusqu'au bout le plaisir de chercher dans l'ouvrage même de M. Lacroix ce qu'il nous a été si pénible d'indiquer ici en courant.

BULLETIN METEOROLOGIQUE
du 17 octobre
PAR SOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMETRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
minima maxima	barom.	du ciel	à 7 h. du m.
+ 5° + 12°	0,732	couvert	mod. N.
Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage...	3.00		
Sa température...	+ 10°		
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage...	1.70		
Sa température...	+ 10°		
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1er au 5 octobre...	0.153		

SPECTACLES DU 18 OCTOBRE
GRAND-THÉÂTRE
Représentation donnée par Mlle Agar.
Horace, tragédie en 5 actes.
Les Filles de l'air, comédie.
On commencera à 7 heures 1/4.

PALAIS DE L'ALCAZAR
Tous les soirs, à 8 h. précises, représentation de
45 chevaux CIRQUE CLOTTI 70 personnes
Travail de haute école par les pur-sang Cora, Emir, Cokenill, présentés par M. Clotti.
Exercices équestres de M^{rs} Ashby, V. Lambert, Eichel, Jeannette, et de MM. A. Loyal, Cassion, Ashby, etc. — Les Clowns Virtuoses. — Grands exercices d'acrobatisme et de force par les familles Bedini et Castagna.
MISS VICTORIA
la célèbre vélocipédiste aérienne, qui traverse sur un vélocipède la coupole de l'Alcazar sur un câble tendu à 15 mètres d'élévation.
Clowns comiques, animaux savants, etc., etc.

CHANGEMENT DE DOMICILE
Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

LA GENEVOISE
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
SIÈGE SOCIAL :
GENÈVE, Corratier, 24.
CAPITAL SOCIAL :
CINQ MILLIONS de francs
Assurances de capitaux : vie entière, mixte, terme fixe.
Rentes viagères : immédiates, différées. Tarifs modérés. Conditions très-libérales.
AGENCE GÉNÉRALE DE LYON
Bureaux, rue de l'Hôtel-de-Ville, 100
AGENT GÉNÉRAL : E. YEMENZ
banquiers de la compagnie à Lyon
MM. P. Gallin et C^{ie}, et MM. Yeuve Morin-Pons et Morin.
DENTISTES AMÉRICAINS
32, rue de Lyon, 32 2855
IMPRIMERIE H. STORCK,
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE
PAQUEBOTS À VAPEUR POUR L'ALGÉRIE
ET LE LANGUEDOC
Transport des passagers et marchandises à prix réduits
TRANSPORT DES DÉPÊCHES
Départs directs de Marseille pour :
Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mercredis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bone (sans transbordement), tous les jeudis.
Philippeville et Bone, tous les vendredis.
Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.
Cette, 3 départs par semaine.
Départs de Cette pour :
Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bone (sans transbordement), tous les mercredis et samedis.
Philippeville et Bone, tous les jeudis.
Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le jeudi.
Marseille, 3 départs par semaine.
Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser :
Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Canabière, 54.
Cette, chez M. G. Gaffarel aîné, quai de Bosc, 18.
Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12.
Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
Responsabilité limitée. — Capital VINGT MILLIONS
SERVICES RÉGULIERS ET TRANSPORTS DES DÉPÊCHES
Ligne de l'Algérie
Départs réguliers de MARSEILLE, le 15 de chaque mois
LA SAVOIE, capitaine GIRARD, partira le 15 Novembre pour
RIO-JANEIRO, MONTEVIDEO & BUENOS-AYRES
Touchant à BARCELONNE, GIBRALTAR et SAINT-VINCENT.
Le départ du 15 DÉCEMBRE prochain sera effectué par la France.
Le départ du 15 JANVIER prochain sera effectué par le Polton.
Pour fret et passage, s'adresser à MARSEILLE, aux Bureaux de la Société, place de la Bourse ; à LYON, aux Messageries Internationales F. PUTHET et C^{ie}, 2, quai Saint-Clair ; à PARIS, id. F. PUTHET et C^{ie}, 114, boulevard Sébastopol.

35 Ans de Succès
ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS
Elixir suprême pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs, etc.
Avec quelques gouttes de ce cordial puissant, dans un verre d'eau sucrée bien fraîche, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. L'Alcool de Menthe de Ricqlès est surtout indispensable.
PENDANT LES CHALEURS
où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abus des fruits. C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques.
Aucune eau de toilette ne rafraîchit l'épiderme et ne calme la transpiration comme l'Alcool de Menthe de Ricqlès.
En flacon, 4 fr. et demi-flacon 2 fr., portant le cachet et la signature de H. de Ricqlès, cours d'Herbouvillier, 9, Lyon.
Dépôts dans toutes les principales pharmacies et maisons d'épicerie fine. Se méfier des imitations et exiger sur chaque flacon la signature de H. de Ricqlès. 3371

AGENCE MATRIMONIALE
SEPTIÈME ANNÉE
Riches partis dans toutes les positions
S'adresser, ou écrire, au directeur de l'Agence à Lyon, visible tous les jours, de midi à 4 heures
1, rue de Penthèvre, au premier, à droite.
Discretion absolue.
Paris 1865. Paris 1869. Paris 1873. Paris 1875. Paris 1878.
Médaille d'or. Méd. de bronze. Méd. de bronze. Médaille d'or. Médaille d'argent.

CALORIFÈRES FRANÇAIS
de la maison Genest et Herscher
42, rue du Chemin-Vert, Paris
Ces appareils destinés au chauffage des salles de réunion, salles d'école, appartements, vestibules, réalisent une économie considérable sur tous les autres systèmes. — Montage facile par un ouvrier quelconque, chauffage salubre. — Emploi de tous combustibles. — Solidité très-grande et durées illimitées.
Adresser les demandes, 42, rue du Chemin-Vert, à Paris.
Envoi franco de notices et renseignements.

NOTA
Pour favoriser l'émigration, les familles ou corporation pourront obtenir une réduction sur les prix en s'adressant à Lyon, à MM. PUTHET et C^{ie}, et à Marseille, aux bureaux de la Société.

Machines à Coudre
COSTAL
23, RUE GRENETTE, 23
LYON

DESNOIX & C^{ie}
pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris
HÉMATOSINE
DE TABOURIN LEMAIRE
Chimiste.
L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.
L'HÉMATOSINE est donc un produit naturel bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature.
L'HÉMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très-bien, sans amener ni fatigue, ni dégoût.
L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.
Avec l'HÉMATOSINE, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force.
SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

UN EX-SOUS-OFFICIER porteur de bons certificats, marié, sans enfant, demande une place de garçon de bureau surveillant ou concierge dans une maison bourgeoise, ville ou campagne ; pourrait être garde-chasse en même temps. S'adresser au bureau du journal.

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41
A LOUER
en totalité ou en partie
au centre des affaires
AYANT 17 CROISÉES DE FACADE
AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL
S'y adresser
41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

Paris-Journal
PARAISANT LE MATIN À PARIS EST MIS EN VENTE À LYON, À 8 HEURES DU SOIR, DANS TOUTES LES KIOSQUES ET CHEZ M. EVIARD, LIBRAIRE, 32, RUE DE LYON
Prix : 20 cent.
AVEC LE PLAN-GUIDE DE L'EXPOSITION
AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal
Tapis, Sparterie, Aloès, Toile cirée
PARQUETS D'APPARTEMENT
FABRIQUE DE STORES EN BOIS
Testanier aîné
14, Rue Bourbon LYON Rue Bourbon, 14

EAU DENTIFRICE ANATHERINE
DU DOCTEUR J. G. POPP
MÉDECIN-DENTISTE DE LA COUR IMP. ROY. D'AUTRICHE À VIENNE
Breder en Angleterre, en Amérique et en Autriche.
Guérit instantanément les maux de dents les plus violents et nettoie parfaitement les dents, même dans le cas où le dentiste commence à s'y atteler ; elle rend aux dents leur couleur naturelle, blanchit l'émail, empêche la corruption des gencives et est un moyen sûr d'apaiser les douleurs provenant des dents caries ou cariées, purifie l'haleine, guérit les maux de dents rhumatismaux, rafraîchit les gencives, empêche les saignements de seigner au moindre contact d'une brosse à dent. — Flacons : 4 fr. et 2 fr. 50
— A Lyon, pharmacie SIMON, rue de Lyon, 87.

BOURSE DE PARIS — Mercredi 16 Octobre (de midi 1/2 à 3 h.)

RENTES ET ACTIONS	Précéd. clôture	Dernier cours	OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	52 95	53 07	Treasure, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	425 ..	422 50
5 0/0	53 05	53 07	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. j. id.	208 ..	207 ..
4 1/2 0/0	84 17	84 27	Ville de Paris 1855-60 r. 500, sept.	378 75	378 75
— D. Esc. j. janvier	83 90	84 ..	V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. id.	435 ..	433 75
0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p. cpt.	86 80	86 95	V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.	273 75	275 ..
0/0 Empr. 1873, 14 f. 50 p. cpt.	86 80	86 95	V. de Paris 1871 50 r. 400 j. janv.	247 25	246 50
0/0 Empr. 1874, 14 f. 50 p. cpt.	86 80	86 95	Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nov.	82 05	83 50
1/2 0/0 j. 22 sept.	76 50	76 ..	Ville de Lille 1860 — avril.	90 ..	90 ..
Banque de France	4255 ..	4300 ..	id. id. 1868 — janv.	84 50	84 50
Comptoir d'escompte	602 50	605 ..	Ville de Roubaix — id.	35 25	37 ..
500 fr. j. février	605 ..	610 ..	V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars	98 ..	98 ..
Crédit agricole	500 ..	500 ..	V. de Bruxelles 1868, id.	106 ..	106 ..
Crédit foncier	885 ..	870 ..	Foncières 4 0/0 j. novem.	460 ..	462 50
500 fr. — 250 fr. p. p.	882 50	882 50	id. id. 10 — id.	90 ..	89 50
Société générale	490 ..	490 ..	id. id. 1863 — id.	447 50	445 ..
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr. p.	660 ..	660 ..	id. 3 0/0 — id.	407 50	407 50
Crédit mobilier	445 ..	450 ..	id. 10 — id.	85 ..	85 ..
500 fr. j. — id.	445 ..	448 75	Communales — mai	340 ..	337 ..
Société de Dépôts, j. nov.	548 75	548 75	id. 5 — id.	66 50	67 ..
Société générale	575 ..	573 75	Algérie 6 0/0 r. à 150 f. j. août.	103 ..	103 ..
500 fr. — 250 fr. p. p.	575 ..	573 75	id. 5 0/0 — juin.	395 ..	400 ..
Crédit lyonnais	577 50	577 50	Foncière coloniale 5 0/0 r. 500 fr.	455 ..	460 ..
500 fr. — 250 fr. p. p.	577 50	577 50	id. 5 0/0 — id.	350 ..	350 ..
Est	580 ..	580 ..	Orléans 1843, 4 0/0, janvier.	900 ..	900 ..
500 fr. j. nov.	583 75	582 50	Rouen 47-49, 5 0/0, juin	925 ..	925 ..
Paris-Lyon-Méditerran.	845 ..	845 ..	Havre 1854, 5 0/0, septem.	925 ..	925 ..
500 fr. j. novembre	845 ..	845 ..	Lyon 1852-54, 5 0/0, octobre	980 ..	990 ..
Midi	870 ..	871 25	Quetz 1852-54, 5 0/0, janvier	945 ..	945 ..
500 fr. j. juillet	870 ..	871 25	5 0/0, r. à 650 fr. j. janv.	443 75	443 75
Nord	967 25	965 ..	Bale 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	470 ..	460 ..
400 fr. j. juillet	965 ..	965 ..	Médit. 5 0/0, g. p. l'Etat, janv.	470 ..	460 ..
Orléans	810 ..	812 50	Bourbonnais — janvier	278 50	277 50
500 fr. j. octobre	810 ..	815 ..	Médit. 1852-55, gar. id.	296 ..	296 25
Ouest	505 ..	505 ..	Nord — id.	289 ..	289 75
Gaz	677 50	677 50	Orléans — id.	279 75	280 50
250 fr. j. octobre	682 50	682 50	Victor-Emman. gar. oct.	270 ..	270 ..
C. transatlantique	251 25	245 ..	Grand-Central — janv.	278 ..	278 ..
500 fr. j. juillet	251 25	248 75	Genève 1855 — id.	274 ..	274 ..
Canal de Suez	410 ..	397 50	id. 1857 — id.	270 ..	272 50
500 fr. j. j. janvier	411 ..	400 ..	Lyon 3 0/0 — oct.	272 ..	274 ..
Suez — Délégations	347 ..	348 ..	Lyon fusion — janvier.	275 ..	276 25
Espagne 3 0/0 extérieur	30 ..	30 ..	Lyon 1866 — oct.	271 ..	272 50
Jouissance juillet	31 ..	30 ..	Quest. g. p. l'Etat — janvier.	276 50	276 ..
Etats-Unis 5 0/0	106 1/2	107 1/2	Midi, g. p. l'Etat — id.	275 ..	274 ..
Jouissance novembre	31 ..	31 ..	Arden. g. p. l'Etat — juin.	278 ..	278 ..
Italie 5 0/0	67 ..	68 10	Dauphiné, g. p. l'Etat — id.	274 ..	274 ..
Jouissance janv.	67 65	68 07	Charentes — id.	252 50	252 50
Dette turque 5 0/0	54 ..	54 25	Vendée — id.	252 50	254 50
Crédit turc d'Autriche	957 50	962 50	Romains — juillet.	186 50	187 50
500 fr. j. j. janvier	956 25	962 50	Saragossa — id.	205 50	205 75
Crédit mob. espagnol	495 ..	490 ..	Pampelune — octob.	181 50	181 50
500 fr. j. janvier	492 50	492 50	Nord de l'Espagne — oct. 71	130 50	130 50
Autrichiens	765 ..	765 25	Portugais — rev. janv.	492 ..	491 ..
500 fr. j. janvier	765 ..	768 75	Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr. j.	270 ..	270 ..
Autrichiens nouveaux	750 ..	750 ..	Gaz parisien, int. 25 fr. j.	425 ..	425 ..
500 fr. j. j. janvier	485 ..	485 ..	Transatlant. int. 25 fr. 500 f. j.	375 ..	375 ..
Sud-Autrichien-Lombard	386 25	386 25	Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr. j.	405 ..	405 ..
500 fr. j. j. janvier	386 25	386 25	Tabacs d'Italie, int. 27 fr 50.	487 50	487 50
Nord de l'Espagne	105 ..	113 75	Foncier suisse 5 0/0.	187 ..	190 ..
500 fr. — j. janv. 1865.	31 ..	147 ..			
Romains — j. oct. 1865.	31 ..	147 ..			

BOURSE DE LYON — Jeudi 17 Octobre (de 11 h. à midi 1/2).

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME	Dr cours	ACTIONS	Dr Prix	OBLIGATIONS	Dr Prix
		Pr Cours	Plus haut	Plus bas			
3 0/0	53 06	d 10	..	d 50	..	Ville de Lyon 1854-56	..
Coupons	53 26	d 10	..	d 4	..	Ville de Lyon 1859	958
Porteur	53 26	d 10	..	d 4	..	Ville de Lyon 1865-67	410
5 0/0 Emprunt	84 25	d 25	84 40	84 30	84 30	Ville de Lyon 1870	517
Coupons	84 25	d 25	..	d 50	..	Ville de Lyon 1871	517
Libérées	..	d 25	..	d 1	..	Ville de Lyon 1872, n. lib.	..
5 0/0 1872	87 05	d 25	87 05	87 05	87 05	Ville de Lyon 1872, lib.	425
Coupons	87 10	d 25	87 35	d 50	..	Département du Rhône	320
4 1/2	498 ..	d 5	..	d 10	..	Ville de Paris 1865	..
Ob. Trés. 6 0/0	498 ..	d 5	..	d 10	..	Ville de Paris 1869	..
Italien	68 20	d 10	68 20	68 05	68 10	Ville de Paris 1871, lib.	..
Coup. 1000	68 ..	d 10	..	d 50	..	De la Loire	..
100-50	68 ..	d 25	..	d 1	..	Rhône-et-Loire 4 0/0	480
Ob. ville de Paris	247 50	d 5	..	d 10	..	Rhône-et-Loire 3 0/0	..
250 f. p.	247 50	d 5	..	d 10	..	Paris à Orléans 3 0/0	..
Crédit mobilier	688 50	d 5	..	d 10	..	Paris-Lyon-Méd. j. janvier	278
— Lyonnais	688 50	d 5	..	d 10	..	— j. avril	273
Franco-Belge	688 50	d 5	..	d 10	..	Paris-Lyon 5 0/0	..
Chem. fer Orléans	688 50	d 5	..	d 10	..	Méditerranée 3 0/0	..
Paris-Lyon-Mé.	845 ..	d 5	..	d 10	..	Midi	..
Société Autrich.	776 ..	d 5	..	d 10	..	Dauphiné	..
— nouvelles	776 ..	d 5	..	d 10	..	Dombes, Sud-Est.	..
Lombards-Vénit.	489 ..	d 5	..	d 10	..	— Bons 160 p.	472
Mobilier-Espagn.	489 ..	d 5	..	d 10	..	— lib.	472
Canal Suez	391 ..	d 5	391 87	390 ..	391 87	Victor-Emmanuel, 62.	..
Délégations	391 ..	d 5	..	d 10	..	Bons Lomb. r. 1872, sept.	..
						— r. 1874	500
						— r. 1875-76	..
						— r. 1878	..
						Lombards 3 0/0	362
						Id. nouv.	256
						Chemins de fer Romains	..
						Saragosse	206
						Nord de l'Esp. priorité	202
						— revenu varia	..
						Portugaises	190
						Rue de Lyon 1856	..
						Rue de Lyon 1863	..
						Terre-Noire 5 0/0	..
						Terre-Noire 6 0/0	..
						Firminy	..
						Fonderies de l'Horre 5 0/0	..
						Fonderies de l'Horre 3 0/0	..
						Commeny 3 0/0	..
						Fourchambault, 2 ^e s.	..
						Fonderies de Crenost	..
						Acieries de la Marine	..
						Herné-Bockum	230
						Comp. générale des Eaux	..
						Comp. gén. des Eaux 5 0/0	..
						Gaz de Lyon 6 0/0	..
						Gaz de Lyon 5 0/0	..
						Union des Gaz	225
						Domaniale (Autriche)	..
						Emprunt Ottoman 1863	363 7/8
						— 1869	317
						— 1869	317
						— Honduras	155
						Halles et Marchés de Naples	..
						Suez 5 0/0	405
						C. F. Suisse	188

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE

				Reports
3 0/0	d 10	d 25	d 50	d 1
5 0/0	d 10	d 25	d 50	d 1
— 1872	87 95	87 95	87 95	87 95
Italien	d 5	d 10	68 50	d 20
Obl. Trésor.	d 5	d 10	68 50	d 20
Crédit Mobilier	785	781	781	781
— Lyonnais	785	781	781	781
Ch. fer Orléans	785	781	781	781
Paris-Lyon-Méd	785	781	781	781
Autrichien	785	781	781	781
nouveau	785	781	781	781
Sud Lombard	785	781	781	781
Mobilier espagn.	785	781	781	781
Canal Suez	785	781	781	781